


**COMMUNE D'UHLWILLER**
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en fonction : 15

Nombre de Conseillers  
présents : 13

Nombre de Conseiller(s)  
absent(s) : 2

**SEANCE du 15 DECEMBRE 2016**

Sous la Présidence de Monsieur **GAUPP Daniel**, Maire, le Conseil municipal, *dûment convoqué le 05 Décembre 2016*, s'est réuni le **Jeudi 20 DECEMBRE 2016** à 20 heures, dans la salle des séances de la Mairie

Etaient présents : MM(ES) WENDLING Isabelle - BACH Bernard - KOEGER Josée, Adjoints -

MM(ES) ADE Bernard - ADRIAN Thierry - DAULL Christophe - KELLER Rémy - KLEFFER Thomas - LAMOTE Mathias - LIENARD Eric - OEHLVOGEL Francis - OTT Marie-France - SANTER Jean-Luc - SIMON Thierry

Absent(s) excusé(s) : M. Rémy KELLER donne pouvoir à Daniel GAUPP

M. Thierry SIMON donne pour à Jean-Luc SANTER

Arrivé en cours de séance : -

Absent(s) non excusé(s) : -

**2016-047: ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**D E C I D E** à l'unanimité

*D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 OCTOBRE 2016*

**2016-048: REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DROIT DE PREEMPTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité **DÉCIDE** :

- De modifier le périmètre du droit de préemption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme intercommunal récemment approuvé, conformément au plan joint à la présente ;
- de donner délégation au Maire pour l'exercice du droit de préemption urbain.

**2016-049 : FIBRE OPTIQUE – CONVENTION IMPLANTATION SOUS REPARTIEUR OPTIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- **D'approuver** la convention à intervenir entre les différentes parties ;
- **D'accorder** à ROSACE la servitude d'implantation sur la parcelle cadastrée Section 69 Parcelle 62 ;
- **D'habiliter** le Maire à signer la présente convention.

**2016-050 : NUMEROTATION NOUVELLE CONSTRUCTION - NIEDERALTDORF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

**D E C I D E**

- **d'attribuer**

\* le numéro **5, rue Principale à Niederalt Dorf**

**2016-051: BIENS COMMUNAUX – TRANSFERT D'EXPLOITATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- Après que le conseiller, Mathias LAMOTE, directement concernée par l'affaire, eut quitté la salle ;

- APRES délibération,

**D E C I D E**

- **de ne pas émettre d'objection** à la demande de Madame Martine ACHENDRACHER née KRIEGER afférente au transfert de l'exploitation des parcelles :

*Sises*

*au lieudit « STOCKWALD » à UHLWILLER, cadastrée sous section 68 n° 77 :*

\* Lot N° 20 d'une superficie de 1 hectare ;

au lieudit « STOCKWALD » à UHLWILLER, cadastrée sous section 68 n° 74:

\* Lot N° 07 d'une superficie de 1 hectare 04 ares et 5 ca

ainsi que

la parcelle sise au lieudit « ALLMEND-RUCHENSTEIN » à UHLWILLER, cadastrée sous section 69 n° 364, d'une superficie de 9,10 ares ;

au nom de Monsieur Mathias LAMOTE domicilié 5 rue Principale, avec effet immédiat ;

- de laisser le prix de location inchangé ;

- d'habiliter le Maire à signer le nouveau bail de location à intervenir

### **2016-052 : LOCATION DES BIENS COMMUNAUX - ATTRIBUTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

**D E C I D E**

- de donner un avis favorable à la demande de Monsieur Gilles ROTHAN, domicilié 92A rue de la Croix-Blanche et de lui attribuer le terrain cadastrée sous-section 69 n° 129 des « Krautgarten », avec effet immédiat.

### **2016-053 : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN DE SCHWEIGHOUSE/MODER POUR UN SEJOUR AU CENTRE BEL AIR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ATTENDU que 1 élève originaire de notre Commune est inscrit au séjour projeté ;

- VU les décisions prises pour des demandes identiques émanant d'écoles extérieures ;

- APRES délibération,

**DECIDE**

- de ne pas donner suite à la demande de l'école élémentaire du Moulin de SCHWEIGHOUSE/MODER.

### **2016-054 : CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**D E C I D E**

- de créer le poste d'agent technique territorial 1<sup>er</sup> classe avec effet au 01.01.2017

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent susceptible d'être nommé dans le grade ainsi créé et aux charges sociales s'y rapportant, au budget de l'exercice en cours, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### **2016-CD05 : COMMUNICATIONS ET DIVERS**

LE MAIRE informe les élus

- Que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :
  - pour l'immeuble cadastré section 7 parcelle 131/49 de 556 m<sup>2</sup> :  
sis à UHLWILLER – 29 Rue du Stade, mis en vente par M. Jonathan CANCELLU de DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) au profit de M. et Mme Alain René Edouard MARTIN de BERSTHEIM ;
- Que lors de la vente de fonds de coupe tous les lots ont été vendus pour un montant de 6 708,00 € ;
- Du choix de l'entreprise Kovacic par la Commission Bâtiments pour remplacement des volets du bâtiment de l'école primaire sis 123 rue de l'Eglise – 67350 UHLWILLER ;
- Que la sortie forêt prévu chaque année avec la Commune d'Ohlungen aura lieu le 21 janvier 2017 ;

Avant de clore la séance Monsieur Christophe DAULL, conseiller municipal s'interrogeait quant au lieu pour l'organisation de la fête d'été de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

A cet effet le Maire l'informe que même si le hall des pompiers a été restitué à la Commune, la fête pourra encore avoir lieu dans la rue des Jardins à Uhlwiller.

Dél. transmise à la Sous-Préfecture le 19.12.2016

Dél. rendue exécutoire le 19.12.2016

Dél. publiée le 19.12.2016

Ont signé tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

UHLWILLER, le 19.12.2016



Le Maire : Daniel GAUPP

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Gaupp', written over a circular stamp or seal.